

Comment financer sa participation individuelle sur des foires et salons spécialisés à l'étranger ?



Mme Simone JOACHIM
26 mars 2012

GUICHET UNIQUE POUR LES EXPORTATEURS

Etablissement public créé en 1961, placé sous l'autorité du Ministère des Finances et fonctionnant avec la garantie de l'Etat luxembourgeois

Mission:

Promouvoir les exportations luxembourgeoises:

- Aides financières à l'exportation
- Assurance-crédit

GUICHET UNIQUE POUR LES EXPORTATEURS

Aides financières à l'exportation

Assurance-crédit à l'exportation



↓
Commande

↓
Livraison

↓
Paiement

Phase de prospection

Phase d'exécution des commandes

I. AIDES FINANCIERES A L'EXPORTATION

1. Principes
2. Foires et salons spécialisés
3. Autres exemples d'aides
4. Procédure

AIDES A L'EXPORTATION:

1. PRINCIPES

- Intérêt luxembourgeois
- Viabilité financière de l'entreprise demanderesse
- Conformité à la législation luxembourgeoise
- Respect des règles UE
- Maximum aide 50% des frais engagés
- Principe de l'antériorité de la demande
- Intervention d'un tiers, les frais internes ne sont pas éligibles
- Plafond de 200.000 € sur une durée de 3 ans (100.000 € pour le secteur du transport)

AIDES A L'EXPORTATION:

2. FOIRES ET SALONS A L'ETRANGER

Frais éligibles:

- Frais de location de l'emplacement: max. 100 m²
- Frais d'inscription et de publicité au catalogue officiel de la foire/salon
- Frais de construction du stand
- Graphique et signalisation du stand
- Frais de raccordement à l'eau et à l'électricité

AIDES A L'EXPORTATION:

2. FOIRES ET SALONS A L'ETRANGER

Frais éligibles suite:

- Frais de transport et prime d'assurance du matériel d'exposition
- Frais de nettoyage du stand
- Frais d'inscription de max. 2 délégués par entreprise
- Frais d'acquisition ou de location de matériel multimédia (max. 1000 EUR/manifestation)
- Frais d'hôtesse

AIDES A L'EXPORTATION:

2. FOIRES ET SALONS A L'ETRANGER

Frais non éligibles:

- Frais de voyage, de séjour, d'hôtel
- Frais liés à des réceptions, restaurants (catering)
- Cartons d'invitation
- Gadgets promotionnels
- Tous les frais internes à l'entreprise

AIDES A L'EXPORTATION:

2. FOIRES ET SALONS A L'ETRANGER

Le plafond annuel pour les foires et salons à l'étranger est fixé à 40.000 EUR par entreprise.

L'intervention ne peut être supérieure à :

- 50% des frais éligibles pour les 3 premières participations
- 25% des frais éligibles à partir de la 4^{ième} participation
- 10% des frais éligibles à partir de la 11^{ième} participation
- aucune intervention ne pourra être accordée après la 20^{ième} participation à la même foire/salon.

AIDES A L'EXPORTATION :

3. AUTRES EXEMPLES

- Services de conseil (juridique, fiscal, marketing ...) prestés par un tiers nécessaires au lancement d'un nouveau produit/service ou au lancement d'un produit/service existant sur un nouveau marché; remboursement de max. 50% des frais.
- Conception et traduction de supports promotionnels (brochures, dépliants) par un prestataire de services tiers et destiné à la prospection de marchés à l'exportation; remboursement de max. 50% des frais. Les frais d'impression ne sont pas éligibles. Pour les sites Internet seuls les frais de traduction sont éligibles.

AIDES A L'EXPORTATION:

3. AUTRES EXEMPLES

- Frais de publicité; remboursement de max. 25% des frais de publicité dans des guides, revues, sur des sites Internet (banner, moteur de recherche etc.) à caractère professionnel et international et des frais pour la réalisation de films publicitaires ; plafond annuel de 10.000 EUR
- Frais d'inscription aux formations ayant un lien irréfutable avec la promotion du commerce extérieur; remboursement de max. 50% des frais. Les cours linguistiques en français, allemand et anglais ne sont pas éligibles.

AIDES A L'EXPORTATION:

3. AUTRES EXEMPLES

- Frais de fonctionnement d'un bureau de représentation sur un nouveau marché hors UE; remboursement max. de 50% avec plafond de 32.500 EUR pour un bureau individuel (75% avec plafond de 65.000 EUR pour un bureau collectif).

Cette aide s'adresse aux PME avec un effectif entre 10 et 100 personnes et se limite à la première année de fonctionnement du bureau.

AIDES A L'EXPORTATION:

3. AUTRES EXEMPLES

- Appels d'offres hors de l'UE -> Avance remboursable
Frais éligibles: frais de voyages et de séjour vers le pays concerné, frais de réalisation d'études internes ou externes pour autant que ces études aient un lien direct avec la participation à l'appel d'offre concerné, les frais d'achat du cahier de charges.
Limité à 2 participations/an,
Seuil d'intervention : 75% des frais engagés
En cas d'attribution du marché : remboursement de l'intégralité de l'avance.

AIDES A L'EXPORTATION:

4. PROCEDURE

- Introduction d'une demande avant lancement du projet (formulaire sur notre site Internet www.odl.lu)
- Contrôle du respect des critères d'éligibilité imposés par l'UE et décision sur l'octroi d'aide par le Comité de l'ODL (1 réunion/mois)
- En cas d'accord: promesse valable pour 6 mois
- Remboursement sur base des factures et preuves de paiement

II. ASSURANCE-CREDIT L'EXPORTATION

1. Services offerts
2. Principes
3. Coût

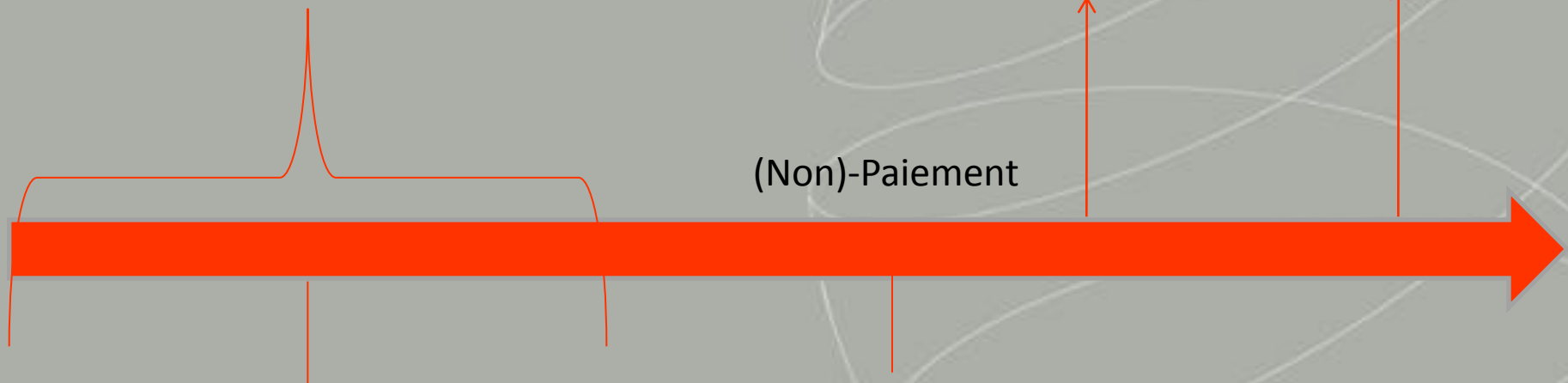
Phases du processus commercial:

Analyse /surveillance de la solvabilité financière

Recouvrement

Indemnisation

(Non)-Paiement



Prospection Commande Livraison/Facturation Echéance

ASSURANCE-CREDIT

1. SERVICES OFFERTS

L'assurance-crédit englobe les services suivants:

- La prévention et la surveillance
- Le recouvrement en cas d'impayé
- L'indemnisation en cas de sinistre

ASSURANCE-CREDIT

2. PRINCIPES

Couverture du risque de non-paiement des créances assurées

Les causes de sinistres peuvent être d'origine:

- Commerciales: insolvabilité constatée (faillite) ou insolvabilité de fait (carence du client)
- Politiques: cas de force majeure tels que:
 - Pénurie de devises provoquant des retards de paiement
 - Catastrophes naturelles (tremblement de terre, éruption volcaniques...)
 - Faits politiques (guerres, révolutions, émeutes...)
 - Fait du principe (actes, décisions d'autorités publiques)

ASSURANCE-CREDIT

2. PRINCIPES

Assurance de la globalité du chiffre d'affaires d'une entreprise

- Participation propre de l'assuré dans le risque, pas d'assurance à 100%
- Possibilité de cession du bénéfice de la police :

Ce mécanisme permet d'attribuer le bénéfice des indemnités de la police d'assurance à la banque qui finance les ventes

3. COÛTS

Prime basée sur le chiffre d'affaires (en pour mille)

Participation aux frais d'étude et de surveillance
des débiteurs

OFFICE DU DUCROIRE
7, rue Alcide de Gasperi
LUXEMBOURG – KIRCHBERG

Tel.: (+352) 42 39 39-320

Fax: (+352) 42 39 39-821

E-mail: odl@odl.lu

Internet: www.odl.lu

Merci pour votre attention